

ELECTION MUNICIPALE ET COMMUNAUTAIRE - 23 MARS 2014 - SARAN

1. RESULTATS PAR BUREAU DE VOTE



INSCRITS	VOTANTS (émarg.)	BLANCS NULS	EXPRIMÉS	« Saran pour tous » Daniel TOURNEZ	« Saran moderne et solidaire » Laurent LHOMME	« Continuons avec vous pour Saran » Maryvonne HAUTIN
----------	---------------------	----------------	----------	---------------------------------------	---	--

lieux :		bureaux :				Votants		Votants		Votants	
							%		%		%
BOURG	1	676	344	7	337	47	13,95	111	32,94	179	53,12
	2	726	421	12	409	40	9,78	191	46,70	178	43,52
	3	644	398	19	379	35	9,23	143	37,73	201	53,03
	4	734	483	25	458	46	10,04	166	36,24	246	53,71
PAGNOL	5	702	434	14	420	48	11,43	164	39,05	208	49,52
	6	713	457	23	434	44	10,14	140	32,26	250	57,60
	7	811	499	25	474	51	10,76	161	33,97	262	55,27
SABLONNIERES	8	766	402	15	387	41	10,59	132	34,11	214	55,30
	9	742	462	24	438	50	11,42	160	36,53	228	52,05
	10	602	340	13	327	35	10,70	102	31,19	190	58,10
LES AYDES	11	699	367	11	356	34	9,55	101	28,37	221	62,08
	12	712	353	15	338	31	9,17	89	26,33	218	64,50
BREL	13	745	400	16	384	39	10,16	121	31,51	224	58,33
	14	779	496	15	481	70	14,55	129	26,82	282	58,63
	15	835	495	20	475	45	9,47	141	29,68	289	60,84
TOTAUX		10886	6351	254	6097	656	10,76	2051	33,64	3390	55,60

2. RAPPEL DU MODE DE SCRUTIN

Les conseillers municipaux et les conseillers communautaires sont élus selon le même mode de scrutin de liste. Il s'agit d'une élection proportionnelle avec prime majoritaire. Au 1er tour (au 2nd le cas échéant), la moitié du nombre des sièges à pourvoir est attribuée à la liste qui a recueilli la majorité absolue (majorité relative au 2nd le cas échéant) des suffrages exprimés. Les autres sièges sont répartis entre toutes les listes à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne. Si aucune liste n'a recueilli la majorité absolue au 1er tour, il est procédé à un 2nd. Seules peuvent se présenter au 2nd tour les listes ayant au moins obtenu 10 % des suffrages. Peuvent fusionner, au 2nd tour, les listes ayant au moins 5 % des suffrages. Les listes qui n'ont pas obtenu au moins 5 % des suffrages exprimés ne sont pas admises à la répartition des sièges (ni au 1er ni au 2nd tour). Les sièges sont attribués aux candidats dans l'ordre de présentation sur chaque liste.

3. RESULTATS GLOBAUX

Taux de participation (votants / inscrits)	58,34	%
Suffrages exprimés	6097	voix
Suffrages exprimés dits "utiles" (voix des listes ayant + 5 %)	6097	voix
Majorité absolue des suffrages exprimés	3049	voix
Seuil de présence au 2 nd tour : 10 % des suffrages exprimés	610	voix
Seuil de fusion de listes : 5 % des suffrages exprimés	305	voix

Daniel TOURNEZ	656	voix	10,76	% des suffrages exprimés
Laurent LHOMME	2051	voix	33,64	% des suffrages exprimés
Maryvonne HAUTIN	3390	voix	55,6	% des suffrages exprimés

ELECTION MUNICIPALE ET COMMUNAUTAIRE - 23 MARS 2014 - SARAN

4. REPARTITION DES SIEGES ENTRE LES LISTES MUNICIPALES

PRESENTATION

Sièges à pourvoir	33	sièges
Sièges attribués à la liste majoritaire	17	sièges
Sièges à répartir à la représentation proportionnelle	16	sièges

Suffrages exprimés dits "utiles" (voix des listes ayant + de 5 %)	6097	voix
Suffrages nécessaires pour obtenir un siège (quotient électoral)	382	voix

ATTRIBUTION DES SIEGES

Listes	Suffrages exprimés	Sièges liste majoritaire	Sièges au quotient	Sièges attribués à la plus forte moyenne (*)				TOTAL sièges par liste
				1er siège	2ème siège	3ème siège	4ème siège	
Daniel TOURNEZ	656		1					1
Laurent LHOMME	2051		5		1			6
Maryvonne HAUTIN	3390	17	8	1				26
TOTAL	6097	17	14					33

(*) Attribution des sièges restants à la plus forte moyenne : on ajoute fictivement à chaque liste un siège à ceux qui lui ont été attribués au quotient ; on divise ensuite le nombre de voix recueillies par le nombre ainsi obtenu : cette opération donne une moyenne ; la liste qui a la plus forte moyenne obtient le premier siège non pourvu ; la procédure est reprise jusqu'à épuisement des sièges restant à pourvoir ; en cas d'égalité de la moyenne lors de l'attribution du dernier siège, celui ci revient à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de suffrages

Listes	(*) calcul plus forte moyenne			
	1er siège	2e siège	3e siège	4e siège
Daniel TOURNEZ	328	328	0	
Laurent LHOMME	341,833333333	341,833333333	0	
Maryvonne HAUTIN	376,666666667	339	1,7	

ELECTION MUNICIPALE ET COMMUNAUTAIRE - 23 MARS 2014 - SARAN

5. REPARTITION DES SIEGES ENTRE LES LISTES COMMUNAUTAIRES

PRESENTATION

Sièges à pourvoir	4	sièges
Sièges attribués à la liste majoritaire	2	sièges
Sièges à répartir à la représentation proportionnelle	2	sièges

Suffrages exprimés dits "utiles" (voix des listes ayant + de 5 %)	6097	voix
Suffrages nécessaires pour obtenir un siège (quotient électoral)	3049	voix

ATTRIBUTION DES SIEGES

Listes	Suffrages exprimés	Sièges liste majoritaire	Sièges au quotient	Sièges attribués à la plus forte moyenne (*)		TOTAL sièges par liste
				1er siège	2ème siège	
Daniel TOURNEZ	656		0			0
Laurent LHOMME	2051		0	1		1
Maryvonne HAUTIN	3390	2	1			3
TOTAL	6097	2	1			4

(*) Attribution des sièges restants à la plus forte moyenne : on ajoute fictivement à chaque liste un siège à ceux qui lui ont été attribués au quotient ; on divise ensuite le nombre de voix recueillies par le nombre ainsi obtenu : cette opération donne une moyenne ; la liste qui a la plus forte moyenne obtient le premier siège non pourvu ; la procédure est reprise jusqu'à épuisement des sièges restant à pourvoir ; en cas d'égalité de la moyenne lors de l'attribution du dernier siège, celui ci revient à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de suffrages

Listes	(*) calcul plus forte moyenne	
	1er siège	2e siège
Daniel TOURNEZ	656	656
Laurent LHOMME	2051	1025,5
Maryvonne HAUTIN	1695	1695

ELECTION MUNICIPALE ET COMMUNAUTAIRE - 23 MARS 2014 - SARAN

6. CONSEILLERS MUNICIPAUX

1	Maryvonne HAUTIN
2	Christian FROMENTIN
3	Sylvie DUBOIS
4	Jacques MAZZUCA
5	Aziza CHAÏR
6	José SANTIAGO
7	Jeanine LACHAUD
8	Bernard DUGALLEIX
9	Béatrice BOURNAVEAUX
10	Michel GUERIN
11	Pascale PETIT
12	Mathieu GALLOIS
13	Josette SICAULT
14	Gérard VESQUES
15	Angèle GUILLAUMIN
16	Alexis BOCHE
17	Armelle GELOT

18	Jean-Paul VANNEAU
19	Nathalie BLIN
20	François MAMET
21	Patricia BIYIDA-BIKONDI
22	Fabrice BOISSET
23	Floriane GROLLAU
24	Serge PATINOTE
25	Marie-Françoise DIAZ
26	Philippe DOLBEAULT
27	Laurent LHOMME
28	Françoise DEFOULOY
29	Rodolphe SAMPAIO
30	Patricia MORIN
31	Alain SOUBIEUX
32	Michèle LAMBERT
33	Daniel TOURNEZ

7. CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES

1	Maryvonne HAUTIN
2	Christian FROMENTIN
3	Sylvie DUBOIS
4	Laurent LHOMME